

REPUBLIQUE DU SENEGAL



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N ° D / 1 8 1 0 / F

Ref P P M : F - D G E R 0 0 8

**ACQUISITION DE MACHINERIES ET MOBILIER POUR LA MAISON DU CUIR
EN DEUX LOTS**

Acquisition machineries et mobilier pour la Maison du Cuir en deux lots

- **Lot 1 : machinerie ;**
- **Lot 2 : mobiliers.**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « L'AS » du 19 Décembre 2025.
2. L'AGEROUTE Sénégal, agissant au nom et pour le compte du ministère des Infrastructures, a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du programme d'amélioration de l'accessibilité et de la remise à niveau des infrastructures sportives des Jeux Olympique de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer des paiements au titre du marché à passer pour l'acquisition de machineries et de mobilier pour la maison du cuir, en deux lots :
 - Lot 1 : machineries ;
 - Lot 2 : mobiliers.
3. AGEROUTE Sénégal sollicite des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires éligibles pour la fourniture de machineries et mobilier de la maison du cuir. Les prestations comprennent la fourniture, le flochage et la livraison des matériels objets du présent appel d'offres.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, du lundi au vendredi de 08 heures à 17 heures 00 minutes (heures locales) à compter du **04 juin 2026** et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après :

Secrétariat de la Direction de la passation des marchés

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE)

Sise à la Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar

Téléphone : +221 33 869 07 51

Courriel : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn ou bsenghor@ageroute.sn

5. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en *français* en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous : AGEROUTE, Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence, Dakar, Sénégal, contre un paiement non remboursable de Cinquante Mille (50 000) Francs CFA à verser au compte n°SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.
6. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.
7. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **09 juillet 2026 à 11 heures 30 minutes (heures locales)**.
Les Offres doivent comprendre une garantie de soumission émanant d'un organisme financier agréé par le ministère des Finances et du Budget, d'un montant de :

- Deux millions (2 000 000) Francs CFA pour le lot 1;
- Huit cent mille (800 000) Francs CFA pour lot 2.

Les garanties de soumission doivent rester valides vingt-huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

La période de validité de l'offre sera de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

8. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à *l'adresse ci-dessus indiquée* à la salle de la Commission des Marchés l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessus le **09 juillet 2026 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)**.
9. Les exigences en matière de qualifications sont :
- **Pour le lot 1**
 - Fournir les états financiers des trois derniers exercices à compter de 2022 (2022, 2023, 2024) accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal ou organisme assimilé ;
 - Avoir réalisé au moins un (1) marché similaire au cours des trois dernières années (2023, 2024, 2025) d'un montant minimal de soixante millions (60 000 000) francs CFA. L'attestation de service fait délivrée par le client est requise ;

- Apporter la preuve de l'existence de moyens logistiques (au minimum deux véhicules de distribution et un camion grue (en propriété ou en location) nécessaires à l'acheminement et à la distribution des fournitures au lieu de livraison.

➤ **Pour le lot 2**

- Fournir les états financiers des trois derniers exercices à compter de 2022 (2022, 2023, 2024) accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal ou organisme assimilé ;
- Avoir réalisé au moins un (1) marché similaire au cours des trois dernières années (2022, 2023, 2024) d'un montant minimal de vingt-quatre millions (24 000 000) francs CFA. L'attestation de service fait délivrée par le client est requise ;
- Apporter la preuve de l'existence de moyens logistiques (au minimum deux véhicules de distribution et un camion grue (en propriété ou en location) nécessaires à l'acheminement et à la distribution des fournitures au lieu de livraison.

Le Directeur Général

Moustapha FALL